Nations Unies A/59/795

Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 123 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général

1. La présente note répond à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/319, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur la possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix, en incluant une simulation des options proposées.

2. Le Secrétaire général regrette que, du fait de l'essor sans précédent du volume des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat n'ait été en mesure de consacrer les ressources nécessaires à l'élaboration du rapport. En outre, il faudra une analyse plus approfondie pour cerner les gains d'efficacité potentiels inhérents à la rationalisation des processus liés au financement des opérations de maintien de la paix en assurant simultanément en temps voulu, et d'une manière plus systématique, les remboursements aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents, dans le contexte des propositions de réforme du Secrétaire général.

3. Le Secrétaire général compte présenter le rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

05-32420 (F) 280405 280405